+33 (0) 1 40 71 10 20
Depuis la Belgique : 0 800 77 163
Depuis la Suisse : 0 800 56 33 79
Du lundi au vendredi de 9h à 19h30
Email : contact@campingcar-online.com
Site : www.campingcar-online.com

La conduite et le permis

La conduite et le permis

Quelques informations concernant les règles de conduite d'un camping-car ou van en Ecosse.

Règles de conduite de base en Ecosse

Le conducteur doit toujours être sur le côté gauche de la route.

Les piétons doivent toujours regarder à droite avant de traverser.

Il est impératif d'avoir sur soi son permis de conduire national et/ou international.

Il est important de serrer à gauche sur les petites routes assez étroites de la campagne écossaise au cas où un véhicule arriverait en face.

Le trafic se fait dans le sens des aiguilles d'une montre dans les rond-points.

Tous les occupants d'un camping-car doivent porter une ceinture de sécurité, à l'avant comme à l'arrière (voir également posséder un siège enfant ou un réhausseur).

Les limitations de vitesse sont indiquées en « miles per hour » (miles par heure), soit **mph.**

Toujours effectuer les dépassements par la droite et prévoir une longue distance avant de se rabattre surtout devant un camion.

La vitesse pour les camping-cars est limitée à :

- 30 mph en ville
- 50 mph hors agglomération
- 60 mph sur routes à chaussées séparées
- 60 mph sur autoroute

Le taux légal d'alcool dans le sang est inférieur à 0.5 g/l.

L'utilisation du téléphone portable au volant est interdite.

Attention : la signalisation verticale et horizontale diffère d'un pays à un autre. Soyez vigilant et adaptez votre conduite ! Ces informations sont données à titre purement indicatif et peuvent changer, renseignez-vous si nécessaire avant votre road trip.